

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.141

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 06 novembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 octobre 2017

DATE D’AFFICHAGE

Le 31 octobre 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU  
Mme Nancy LEFÈBVRE représenté par M. René-Luc CHABASSE  
M. Didier QUENTIN représenté par M. Jean-Paul CLECH

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. Pierre PAPEIX

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D’OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L’ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHÉ CENTRAL DE ROYAN ET COMMERCE ENVIRONNANTS (A.I.M.C.R.+ ) POUR L’ANNEE 2017 - AVENANT N°1

RAPPORTEUR : MME GACHET

VOTE : 6 ABSTENTIONS  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par une délibération n°17.058 en date du 10 avril 2017, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'objectifs à conclure avec l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+), attribuant une subvention de 35.000 € pour l'année 2017 à ladite association.

Dans le cadre de ses activités, l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) a organisé deux brocantes aux abords du Marché Central. Les droits ont été perçus par la Ville de ROYAN. Celle-ci a décidé de reverser 50 % de la somme perçue par l'intermédiaire d'une subvention complémentaire.

Il vous est donc proposé d'augmenter cette subvention initiale d'un montant de 884,25 € (huit cent quatre-vingt-quatre euros et vingt-cinq centimes), portant la subvention totale à 35.884,25 € (trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-quatre euros et vingt-cinq centimes), et d'approuver en conséquence un avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'attribuer une subvention complémentaire de 884,25 € (huit cent quatre-vingt-quatre euros et vingt-cinq centimes) à l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+), pour l'année 2017, portant la subvention totale à 35.884,25 € (trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-quatre euros et vingt-cinq centimes).
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+),
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 08 novembre 2017

Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH